



Pour les élus FGTA-FO Coca-Cola votre avis est important

CR réunion NAO CCEP du 13/12/2021

Nous avons redit à la Direction que la première proposition a été prise comme une provocation ...

Nous avons réinsisté sur l'écart Paris/Province sans écho n'y soutien

Voici les propositions soumises à signature :

Une augmentation de 2,5% de la masse salariale qui se décompose de la manière suivante :

Pour les OETAM :

- ⇒ 2,3% lié à la matrice + 0,2% budget additionnel
- ⇒ Sont exclues de cette enveloppe d'augmentation les promotions et certifications
- ⇒ Condition : avoir été embauché avant le 01/01/22
- ⇒ Ces augmentations individuelles seront effectives au 1er avril 2022

Matrice :

OETAM	En-dessous du marché	Au marché	Au-dessus du marché
E	7	6	4
C	5	5	3
D	1	1	1

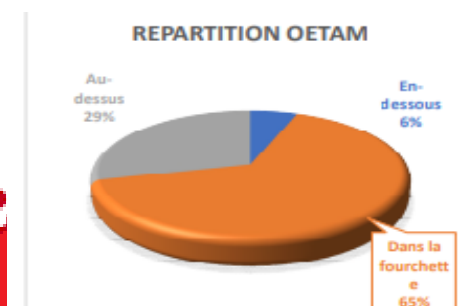
E = contribue de manière Exceptionnelle ; C = Contribue avec succès , D = Doit se développer

Le budget non dépensé à travers la grille sera à la main de la Direction pour effectuer les ajustements et reconnaissance additionnels nécessaires.

Pour les salaires de base bruts (hors primes) < 2 000€ par mois, 1 point de coefficient supplémentaire.

Pour rappel selon les chiffres communiqués

Les fourchettes marchés n'intègrent pas les primes d'anciennetés



NOTRE MAIL FOCOCACOLA@GMAIL.COM
NOTRE BLOG FOCOCACOLA.FR



Fourchettes marché	En-dessous	Dans la fourchette	Au-dessus
Nbre de salariés	66	758	336

Pour**les Cadres :**

2% lié à la matrice + 0,5% budget additionnel Ces augmentations individuelles seront effectives au 1er avril 2022

Matrice :

Cadres	Dans la fourchette ou au-dessous	Au-dessus
E ou C	2%	1%
D	0% -1%	0%

Budget global de 2,5% pour les cadres

L'enveloppe additionnelle permet aux managers d'attribuer des augmentations pouvant aller jusqu'à 5%

Revalorisation des primes et divers :

Les primes fixes liées aux conditions d'exécution du travail, (primes d'équipes, panier) listées ci-dessous seront revalorisées de 2,5%.

Ces augmentations interviendront à compter du mois d'avril 2022.



NOTRE MAIL FOCOCACOLA@GMAIL.COM
NOTRE BLOG FOCOCACOLA.FR



Primes	Montant (€)	Montant (€)
	2021	2022
Prime Equipe 2*8	3,00	3,08
Prime Equipe 3*8	6,79	6,96
Prime Panier repas 8201	5,90	6,05

- ⇒ Le forfait repas des salariés itinérants à 15,50 €.
- ⇒ Le plafond de remboursement des repas des managers itinérants à 18,50 €.
- ⇒ Le montant de la prime annuelle de polyvalence porté à 1000 € bruts.
- ⇒ Le montant du défi pour les techniciens itinérants revalorisé à 2000 € bruts annuel.
- ⇒ Les bons de réduction du siège sur l'achat des produits de l'entreprise seront remplacés par le système de remboursement sur présentation du ticket de caisse, à hauteur de 15 € par mois



NOTRE MAIL FOCOCACOLA@GMAIL.COM
NOTRE BLOG FOCOCACOLA.FR



Voici les propositions UNILATERALE:

Pour les OETAM :

Budget global de 2% pour les OETAM

	En-dessous du marché	Au marché	Au-dessus du marché
E	7	6	3
C	5	3	2
D	1	0	0

Pour les Cadres :

Budget global de 2%

Cadres	Dans la fourchette	Au-dessus
E ou C	1,5%	0,75%
D	0%	0%

- ⇒ Prime de polyvalence à 900€
- ⇒ Pas de revalorisation du Défi des Techniciens itinérants
- ⇒ Revalorisation primes équipes usine 2*8 & 3*8 & panier à 2%
- ⇒ Revalorisation Forfaits repas à 2% (15,42€) et 17,50€ pour managers
- ⇒ Passage au remboursement produits sur justificatif au siège, en restant sur les 8€ par trimestre.

les élus FGTA-FO Coca-Cola attendent votre retour avant le

17 décembre pour une signature ou pas



**NOTRE MAIL FOCOCACOLA@GMAIL.COM
NOTRE BLOG FOCOCACOLA.FR**

